



Divorce et la garde d'enfants a l'etranger

Par **kamikami**, le **13/10/2012** à **23:14**

Bonjour,

depuis une semaine je suis en Algérie la semaine passe mon mari ma frappe et ma enfermer a la maison j ai pas porte plainte je ne vues pas retourne pour le moment comment je peut demander le divorce d ici mon mari a pris les carte de mes deux filles je suis marie depuis 2006 j ai fait une certificat de médecin ici

il ma pas laisse partir au travail il est violent j ai peur de perdre les droit de mes filles em plus de ça avant ma volet mes papiers il a changer la location familiale sur un conte qui a ouvert actuellement je suis chez mes parent avec mes enfants il veus que je retourne avec lui mais moi je ne veut plus il va me faire plus de mal jai déjà fais une main courante avec lui une plainte j ai retirer après deux certificat de médecin aidez moi svp jai peur de perdre mes droit ou mes enfants

Par **citoyenalpha**, le **14/10/2012** à **03:44**

Bonjour

vous devez porter plainte et demander au procureur l'interdiction à votre mari de vous approcher et l'obligation de quitter le domicile familial. Attention il conviendra d'apporter des preuves.

Pour le divorce il vous faudra prendre un avocat. Si le mariage a été célébré en France ou transcrit sur le registre d'état civil français les juridictions françaises sont seules compétentes pour prononcer le divorce.

En tout état de cause il convient de prendre un avocat afin de vous assister à faire valoir vos droits.

Restant à disposition.